ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

Accueillir au collège

Scolarisation d'un EFIV au collège

Dans le cadre d'une inscription dans l'établissement:

- Le jeune est inscrit au collège dès que sa famille le demande, quel que soit le moment de l'année scolaire.
- Lorsque la famille est durablement installée dans une commune, le jeune est inscrit dans le collège le plus proche du lieu d'habitation.
- Lorsque la famille anticipe son itinérance, le jeune peut être scolarisé en collège dans un premier temps puis par le biais du CNED.

Dans le cadre d'un accompagnement spécifique pour les élèves inscrits au CNED:

- En raison de l'itinérance de leur famille, de nombreux élèves sont inscrits au CNED.

  Les démarches d'inscription sur le site du CNED

- La scolarisation au CNED se fait dans la majorité des cas dans le cadre ***d'une scolarisation en classe à inscription réglementée*** et avec ***l'accord du Directeur Académique*** du département où est domiciliée la famille. Elle est exceptionnelle pour le premier degré et ***sous conditions pour les élèves du 2nd degré*** (itinérance de la famille, problème de santé ou études sportives). Les demandes sont étudiées par une commission experte.

- Une scolarisation par le Cned exige une régularité de travail et un accompagnement par des adultes. Il existe, dans notre département, des collèges qui peuvent accueillir quelques heures par semaine les élèves inscrits au Cned. Les élèves bénéficient alors de l'aide d'un enseignant pour comprendre les cours du Cned, s'organiser dans leur travail, effectuer leurs devoirs. Voici, la liste et les coordonnées des collèges proposant ce type d'accompagnement **:**

Commune	Collège	Téléphone
BENET	Collège Marais Poitevin	02 28 15 06 48
CHANTONNAY	Collège René Couzinet	02 51 94 32 69
LA CHATAIGNERAIE	Collège Pierre Mendès-France	02 51 69 61 83
FONTENAY LE COMTE	Collège André Tiraqueau	02 51 69 11 30
LES HERBIERS	Collège Jean Rostand	02 51 67 22 40
LUCON	Collège le Sourdy	02 51 56 12 13
MORTAGNE SUR SEVRE	Collège Olivier Messiaen	02 51 65 19 28
LA ROCHE-SUR-YON	Collège Haxo	02 51 37 12 43
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE	Collège Garcie Ferrand	02 51 55 06 16
SAINT JEAN DE MONTS	Collège des Pays de Monts	02 51 58 60 29
SAINT MICHEL EN L'HERM	Collège les Colliberts	02 51 30 22 46

PARENTS : vous pouvez contacter le CDSNAV85, service de l'Education Nationale, au 02 51 45 72 45, pour vous accompagner et répondre à vos questions concernant la scolarisation de vos enfants.

COLLEGE : le CDSNAV85 peut vous accompagner dans votre démarche de conventionnement (procédure, recherche de volontaires…)

M.A.J. le 14/05/2018

Dans cette rubrique

- Accueillir à l'école
- **Accueillir au collège**
- Apprendre à lire et à écrire
- Le Cartable Voyageur
- Sur la toile

Documents à télécharger

Document "Scolarisation d'un EFIV au collège"